

LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE

Les membres du Conseil académique de l'université de Rouen Normandie ont voté le 21 février 2020 une motion portant sur la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche.

Dans le contexte de préparation d'une Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), les membres du Conseil Académique de l'université Rouen Normandie, réunis le 14 février, tiennent à réaffirmer avec force leur attachement :

- Au service public, à son bon fonctionnement et à la qualité des missions de recherche et d'enseignement, d'innovation et de diffusion des savoirs,
- À une université ouverte à tous et dans tous les territoires,
- À une répartition équitable des moyens permettant un développement équilibré des universités sur l'ensemble du territoire et un modèle de l'ESR reposant sur la coopération et le travail en réseau, afin que toutes les universités restent bien des établissements de formation et de recherche,
- Aux statuts respectifs des enseignant.e.s-chercheur.e.s, des enseignant.e.s, des chercheur.e.s et des personnels administratifs et techniques.

Les membres du CAC déplorent :

- Le mouvement de précarisation engagé par la réforme des retraites qui affectera le personnel de l'enseignement supérieur, secteur particulièrement marqué par des carrières tardives et accidentées, et par les inégalités entre hommes et femmes,
- Le manque d'ambition d'une politique d'emplois qui n'est pas à la hauteur des besoins de l'ESR et qui non seulement n'améliorera pas l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) mais ne donnera pas de perspectives professionnelles aux milliers de jeunes doctorant.e.s et docteur.e.s,
- La déconnexion potentielle des activités d'enseignement et de recherche au sein de certaines universités qui conduirait à dévaloriser les activités d'enseignement,
- La remise en cause du statut des enseignants-chercheurs (modulation des services, menaces sur les missions du CNU),

- L'alourdissement de la charge de travail déjà très conséquente des personnels enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et administratifs,
- La mise en concurrence des individus et des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche sous couvert d'« excellence»,
- La part croissante des financements sur appel à projet, au détriment des financements pérennes des activités de formation et de recherche, condition indispensable d'une activité scientifique sereine et indépendante,
- Le risque d'une fragilisation accrue de la recherche en sciences humaines et sociales tant que les méthodes actuelles d'évaluation et du pilotage de l'ESRI seront centrées sur un modèle qui est celui de disciplines issues d'autres sciences.

Ces évolutions entraîneraient inévitablement une dégradation de l'environnement et des conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'université, ainsi qu'une dégradation des conditions d'étude des étudiant.e.s.

Attaché à une conception collective et collaborative de la recherche, le conseil académique de l'université de Rouen Normandie demande que s'instaure un véritable débat public afin d'aboutir à une loi ambitieuse pour la recherche et plus largement pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Communiqué de l'AUREF sur la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche

Joël Alexandre, vice-Président de l'AUREF, Alliance des Universités de Recherche et de Formation, co-signé le communiqué "Pour une loi de programmation ambitieuse sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation".

“POUR UNE LOI DE PROGRAMMATION AMBITIEUSE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'AUREF approuve la volonté d'élaborer une loi de programmation pluriannuelle pour la recherche et plus largement pour l'ensemble de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle soutient la volonté de renforcer sensiblement les moyens alloués à l'ESRI dans les prochaines années. Telles sont les conditions d'une

ambition forte et renouvelée pour l'Université française et son avenir.

Pour autant, l'AUREF regrette :

- la méthode employée pour la rédaction de cette loi, qui n'a pas autorisé le débat et n'a pas associé les acteurs de l'ESRI à l'évolution du projet ;
- le périmètre de la loi : une loi sur l'ESRI est attendue, ne dissociant pas la recherche des autres missions, imbriquées et complémentaires, de l'Université ;
- la manière dont la loi envisage le renforcement du financement de la seule recherche : les besoins en moyens récurrents, notamment liés aux effectifs étudiants, sont tels qu'ils ne permettent pas d'envisager de faire de l'ANR le principal vecteur du refinancement des universités.

[...]

AUREF, à Rennes, le 31 janvier 2020"

L'Alliance des Universités de Recherche et de Formation - AUREF rassemble des établissements de taille variable situés dans des métropoles et des villes moyennes qui sont unis dans une approche autre des évolutions du paysage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Plus d'information sur : auref.fr

Communiqué de l'AUREF

["Pour une loi de programmation ambitieuse sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation"](https://www.univ-rouen.fr/wp-content/uploads/2020/02/auref-communique-769-lppr-31-janvier-2020.pdf) (https://www.univ-rouen.fr/wp-content/uploads/2020/02/auref-communique-769-lppr-31-janvier-2020.pdf)

Publié le : 2020-02-19 15:12:13